



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & DNSCE

GT audio des 17 juin et 6 juillet 2020

DI D'OCCITANIE : « JUSQU'ICI, TOUT VA BIEN ! »

*Ainsi que se le disait, arrivé au niveau du 2ème étage,
l'homme qui tombait du 50ème*

Dans notre dernier compte-rendu, nous évoquions la lassitude qui habite les participants à ces audios... raison pour laquelle d'ailleurs près de 3 semaines ont séparé les deux réunions visées.

Le DI d'Occitanie n'est pas homme à prendre des initiatives – nous le savions – mais curieusement, l'approche de la retraite ne le conduit pas à plus de témérité... Il fera ce que lui dira la DG. Point barre.

Audio du 17 juin

Suivi des demandes antérieures :

Nous avons demandé que les PRA des directions et certaines notes soient mises en lignes sur le site de la DI. Cela ne devait poser aucune difficulté. Or il n'en n'est rien.

A priori il y a eu des problématiques techniques. La direction cherche une solution.

Vol des jours de congés : les fiches RH

Pour la surveillance elles devaient être notifiées le 30 juin. Pour les Ag/Co c'est déjà fait.

Le télétravail après le 10 juillet (date officielle de fin de crise sanitaire) :

Préambule du DI (qui relaie sans originalité la doctrine ministérielle) : Le télétravail était la règle, il devient petit à petit l'exception.

- Pour celles et ceux qui sont en télétravail conventionné, rien ne change. Ils continuent à télétravailler dans les mêmes conditions qu'avant la crise.

- Pour celles et ceux qui sont en télétravail contextuel, ils devraient revenir en présentiel dès le 11 juillet.

Une campagne de demande de télétravail s'ouvrira en septembre pour celles et ceux qui souhaitent continuer à travailler en partie sur ce mode.

Pendant le confinement, il y a eu 2 nouvelles demandes pour un effet au 1^{er} juillet (campagne de mars).

Dans tous les cas, le DI nous a bien fait comprendre que le cadre de télétravail que nous connaissons actuellement trouve son fondement dans la crise sanitaire et revêt par là même un caractère exceptionnel. Questionné sur la pérennité du télétravail, dont la pertinence a été révélée pendant la crise, le DI ne se prononce pas mais suppose qu'il y aura des GT au niveau national pour adapter et développer ce mode de travail.

On sent dans cette grande prudence que le télétravail n'a pas vocation à se développer, il ne s'agirait pas « d'habiller des situations par d'autres », en bref, du télétravail peut-être mais pas pour garder les enfants, non mais ! Et pourtant, il va bien falloir se poser la question de la garde des enfants pendant les congés d'été !

Modus operandi en cas de COVID

La CGT a dénoncé vivement le décalage entre les notes communiquées de manière brute, avec un travail de synthèse laissé à la discrétion des chefs de services (au cas où ces derniers s'ennuieraient...), et les situations réelles sur le terrain qui révèlent des couacs. Par exemple, l'impossibilité de joindre le médecin du travail, véritable clé de voûte du système de réponse administrative face à une situation de contamination, peut s'avérer paralysante et génératrice de flottements.

A notre question de savoir quels sont les relais en cas de carence d'un échelon décisionnel, il nous a été dit que les directeurs sont en mesure d'assurer ce relais et d'apporter des réponses aux chefs de services qui se trouveraient dans des situations délicates.

Nous avons particulièrement apprécié la mention du recours à des solutions de « bon sens »... Tout en rappelant que « les process doivent être écrits ». Ça ressemble un peu à du grand écart, ça, M. Canal !

Réouverture des frontières

Pour l'Espagne, réouverture le 21 juin et pour l'activité aéroportuaire, les liaisons Schengen sont réouvertes depuis le 15 juin : les compagnies aériennes reprogramment progressivement des vols.

S'agissant de Blagnac, la reprise progressive de l'activité ne permettrait pas, à ce stade, un retour à la normale et de la LCF, les vols intéressants étant préemptés par Roissy... Nous ne partageons pas cette analyse.

La mise en place de la quatorzaine et la réciprocité qui en découle avec la Grande-Bretagne devraient retarder un retour à la normale des liaisons transmanche.

Divers

Nous avons protesté du retour en force des RCIC : au moment du confinement, il s'agissait d'une tâche « non-prioritaire ». Maintenant, on serait en situation de retard ! Cette inconséquence est exaspérante : les chefs de service ont d'autres priorités en ces temps de réouverture et/ou de reprise !

Audio du 06 juillet

En introduction le DI nous a informé qu'il n'y avait plus de publication de statistique pour la DG depuis fin juin.

Suivi des demandes antérieures :

Qui aurait cru qu'il était si compliqué de déposer 3 documents sur l'espace Aladin de la DI ? Toujours aucun PRA régional de déposé... Bonjour la transparence. La technique a bon dos !

Qui disait que « quand on veut on trouve des moyens, quand on ne veut pas, des excuses » ?

Vol des jours de congés : les fiches RH

⇒ Pour la surveillance elles seront notifiées via une application, créée par le CRSH, dans Mathieu

⇒ Pour les Ag/Co c'est déjà fait pour les deux périodes.

Le télétravail après le 10 juillet (date officielle de fin de crise sanitaire) :

⇒ Pour celles et ceux qui sont en télétravail conventionné, rien ne change. Ils continuent à télétravailler dans les mêmes conditions qu'avant la crise.

⇒ Pour celles et ceux qui sont en télétravail contextuel, selon la note du 01 juillet 2020, ils pourront, sous certaines conditions être maintenu en télétravail jusqu'au 31 août 2020.

Nous avons aussi demandé où en étaient les autorisations de télétravail dérogatoires qu'il avait fallu compléter vite-vite il y a un mois...

Prime COVID

Après avoir dénoncé l'injustice et le reversement aléatoire de cette prime, nous avons demandé un tableau de répartition de cette prime.

Effectifs de référence : 992

Nombre de primes attribuées : 368

Par catégorie			Par branche			Répartition F/H		
A	126	34%	AG-CO	126	34%	Hommes	225	61%
B	162	44%	Surv.	162	44%	Femmes	143	39%
C	80	22%						
TOTAL	368	100%	TOTAL	288	78%	TOTAL	368	100%

Questions diverses

⇒ La CGT a dénoncé l'envoi de mail aux AG/CO de la DR de Montpellier le samedi pour une modification de situation RH dès le lundi matin. Le droit à la déconnexion est pour tous et encore plus important en cas de télétravail.

La direction nous informe que le message était destiné à l'encadrement et non aux agents. Une fois de plus nous ne pouvons que constater que certains chefs de service font du zèle au mépris de leurs agents.

⇒ Nous avons remarqué que les taux de LD des agents de la surveillance étaient payés au taux de 15,25€ contrairement au taux de remboursement des repas dans Chorus qui est au taux de 17,50 €.

Réponse en différé du DI : les Indemnités de Longues Durée (ILD) sont régies par le décret 2006-1681 du 22 décembre 2006 à la différence des frais de déplacement (FDT) qui relèvent des dispositions du décret 2006-781 du 3 juillet 2006. C'est par un arrêté du 11 octobre 2019 (article 1) que les taux de remboursement du repas ont été revalorisés de 15.25 à 17.50 € à compter du 1/1/2020. Cet article modifie donc le seul décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires (FDT) des personnels civils de l'Etat.

Situation du 02 juillet 2020

	29-juin	02-juil
Nombre d'agents AG OP/CO physiquement présents dans les services	239	278
Nombre d'agents SU physiquement présents dans les services	242	280
Nombre total d'agents AG OP/CO en autorisation spéciale d'absence (ASA)	6	7
Nombre total d'agents SU en autorisation spéciale d'absence (ASA)	20	10
Nombre total d'agents AG OP/CO en télétravail	119	99
Nombre total d'agents SU en télétravail	0	1
Nombre total d'agents OP/CO AG en quatorzaine	0	0
Nombre total d'agents SU en quatorzaine	0	0
Nombre total d'agents OP/CO AG maintenus à domicile pour cause de traitement lourd ou pathologie lourde (fragilité)	20	19
Nombre total d'agents SU maintenus à domicile pour cause de traitement lourd ou pathologie lourde (fragilité)	4	4
Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés par test ou non)	0	0
Nombre total d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	0	0
Nombre d'agents SU en ASA pour cause de baisse d'activité	11	3

Prochaine réunion audio :

Pas de réunions prévues... Sauf urgence

Que cela ne vous empêche pas de faire remonter toutes vos questions ! Nous saurons les poser pour avoir des réponses !

Contacts pour en savoir plus

Isabelle Dolce-Danjard - Jean-Christophe Albrich - Agnès Ragaru